



CDD successifs ou avenant au CDD

Par **mariesol**, le **16/10/2012** à **12:43**

Les grandes vacances représentant un surcroit d'activité, je souhaite embaucher une personne en CDD à temps partiel pour cette période. Mais au milieu de cette période je dois prévoir les vacances de mon salarié en CDI : je souhaiterais donc pouvoir augmenter temporairement les horaires de mon employé en CDD. concrètement il y aurait 3 périodes dans son contrat : au début 15h pour surcroit d'activité, au milieu 25 heures pour surcroit d'activité+remplacement partiel de mon salarié en congés, fin :15h pour surcroit d'activité. Faut il prévoir 3 cdd successifs ou peut on faire un cdd global auquel on ajoute un avenant pour les 15 jours de remplacement de congés ? Merci

Par **P.M.**, le **16/10/2012** à **16:51**

Bonjour,
Vous êtes dans l'obligation légale de conclure 3 CDD...

Par **mariesol**, le **18/10/2012** à **10:35**

merci